

# Petite randonnée dans le passé de l'ULg

B. Rentier, août 2009

A l'approche du bicentenaire de l'Université de Liège et dans le contexte des bouleversements décrets qui modifient, ne fût-ce que temporairement, la périodicité des élections rectorales que d'aucuns pensaient immuable<sup>1</sup>, il n'est pas inintéressant de se pencher sur l'histoire de cette fonction.

On trouve, sur le site *web* de l'ULg ([www.ulg.ac.be](http://www.ulg.ac.be)), un bref historique de l'Université depuis ses prémices jusqu'à nos jours. Cliquez: "*Institution*" - "*Hier et aujourd'hui*", à la fin de cette page d'histoire, un lien intitulé "*Voir un tableau chronologique des recteurs depuis 1817*" conduit à une liste illustrée, à laquelle on peut accéder directement via:

[http://www.ulg.ac.be/cms/c\\_139841/recteurs](http://www.ulg.ac.be/cms/c_139841/recteurs).

Sans prétendre faire œuvre d'historien — je n'en ai ni les compétences, ni le talent et cela demanderait en outre une étude sérieuse et approfondie des circonstances de chaque rectorat — je me suis simplement livré à une brève analyse de cette liste et de données fournies par notre responsable des Archives, Marie-Elisabeth Henneau, et j'y ai trouvé des éléments suffisamment intéressants pour souhaiter les communiquer dans cette note. On constatera que mes observations sont purement descriptives et que les conclusions que j'en tire restent fort modestes. Elles bousculent en tout cas quelques idées reçues.

Je ne confonds nullement historique du rectorat et histoire de l'Université, bien entendu. Les conclusions que l'on peut tirer de ces observations restent très limitées. L'Université s'illustre en effet bien mieux par l'importance de ses savants et la transmission de leur savoir que par ceux qui ont été aux commandes, à de rares exceptions près. C'est ainsi qu'on trouvera dans la liste des noms plus connus par leurs mérites de chercheur que par l'accomplissement de leur mission temporaire de recteur.

Cette analyse, dont je reconnais volontiers le caractère superficiel, suscitera peut-être quelques réactions, des rectifications, voire des précisions complémentaires ou des commentaires que je recevrai avec plaisir. Je considère ce petit opus comme un divertissement estival sans aucune prétention, simple effet de ma curiosité.

---

<sup>1</sup> Certains pensent effectivement que la durée exceptionnelle de 5 ans du prochain rectorat (2009-2014) en raison de l'intégration de la Faculté de Gembloux rompt avec une tradition séculaire de mandats de quatre ans.

## I. PREMIERE PERIODE : de 1817 à 1848

Durant ses 31 premières années, l'Université de Liège connaît **25 recteurs**. Les mandats durent **un an**<sup>2</sup> et on ne relève que cinq exceptions:

- Jean Gérard Joseph ERNST (Droit), le troisième recteur en 1819, est réélu en 1827 puis en 1834.

- Toussaint Dieudonné SAUVEUR (Médecine), le premier recteur de l'ULg en 1817, est réélu en 1829.

- Nicolas Gabriel ANSIAUX (Médecine), cinquième recteur en 1821, est réélu en 1830.

- Pierre Joseph DESTRIVEAUX (Droit), septième recteur en 1823, est réélu en 1845.

- Evrard DUPONT (Droit) 18<sup>e</sup> recteur en 1836, sera le seul de cette première période à être immédiatement réélu.

Les 13 premiers recteurs se succèdent en suivant une rotation extrêmement régulière des quatre facultés de l'époque, dans l'ordre: 1) Médecine, 2) Sciences, 3) Droit, 4) Philosophie & Lettres (voir illustration graphique). Cette régularité sera rompue en 1830<sup>3</sup> avec le retour de N. A. Ansiaux qui succède à T. D. Sauveur bien que provenant comme lui de la faculté de Médecine. La rotation reprend ensuite mais, étrangement, elle est inversée (et elle omet le "tour" de la faculté de Philosophie & Lettres, supprimée lors des événements de 1830 et qui ne sera re-crée qu'en 1835<sup>4</sup>). Elle ne reviendra cependant à une parfaite régularité que 5 ans plus tard et dans la formule exactement inverse de l'originale: 1) Philosophie & Lettres, 2) Droit, 3) Sciences, 4) Médecine, avec la seule exception du "doublé" déjà évoqué d'E. Dupont en 1936 et 1937.

## 2. DEUXIEME PERIODE : de 1848 à 1953

Lors des 105 années suivantes, **29 recteurs** se succéderont pour des termes de **3 ans**<sup>5</sup> avec, singulièrement, l'exception du premier, Charles Joseph Adolphe BORNET (Philosophie & Lettres), nommé en 1848, qui restera 4 ans.

En 1857, au décès d'André-Hubert DUMONT<sup>6</sup> (Sciences), Jean-Théodore LACORDAIRE (Sciences) est élu pour effectuer la troisième année du mandat puis est réélu pour 3 ans. De même, au décès en 1864 de François-Henri-Joseph KUPPFERSCHLAEGER (Droit), la 3<sup>e</sup> année de mandat sera accomplie par son

<sup>2</sup> en moyenne: 1,07 an.

<sup>3</sup> en relation avec les troubles accompagnant l'indépendance et la création de la Belgique (L'Université de Liège, comme celle de Gand, fut créée en 1817 sous le régime hollandais, par Guillaume 1er d'Orange).

<sup>4</sup> date à laquelle les Universités de Liège et de Gand acquièrent leur statut d'universités d'Etat.

<sup>5</sup> en moyenne: 3,3 ans.

<sup>6</sup> dont la statue est érigée place du XX Août, en face de l'entrée principale de l'Université, géologue de talent, à ne pas confondre avec son fils, le découvreur du charbon en Campine, André Dumont.

prédécesseur Joseph-Antoine SPRING (Médecine). Enfin, Julien FRAIPONT (Sciences) mourra après un an en 1909 et c'est Auguste GRAVIS (Sciences) qui terminera son mandat.

La première guerre mondiale interrompt le rectorat d'Auguste SWAEN<sup>7</sup> (Médecine), l'Université est alors fermée et c'est Eugène HUBERT (Philosophie & Lettres) qui reprendra en 1918.

Victor THIRY (Droit), élu en 1873, et Louis TRASENSTER (premier recteur originaire de la Faculté de Technique), élu en 1879, seront réélus pour un second terme de 3 ans. Jules DUESBERG (Médecine), élu en 1927, sera réélu 3 fois et son successeur Léon GRAULICH (Droit), élu en 1939, 2 fois.

L'alternance facultaire se prolonge dans la deuxième période et est tout d'abord scrupuleusement respectée (sauf en cas de reprise de mandat où, systématiquement, c'est un successeur provenant de la même faculté qui achève le terme). Toutefois, cette rigueur disparaît après la première guerre mondiale. En outre, aucun recteur ne viendra de la faculté des Sciences après 1912 jusqu'à la fin de cette deuxième période, donc pendant 41 ans, et la faculté de Philosophie & Lettres connaîtra une longue interruption à partir de 1921<sup>8</sup>.

### 3. TROISIEME PERIODE : de 1953 à nos jours

Les 56 dernières années n'ont connu que **6 recteurs**. La Loi de 1953 déterminera l'avènement de cette troisième période en modelant une nouvelle configuration des universités d'Etat. Parmi bien d'autres réformes, la Loi institue une durée de **4 ans** pour les mandats rectoraux<sup>9</sup>.

Le premier élu de cette dernière série est Marcel DUBUISSON (Sciences). Il sera réélu 4 fois et démissionnera au milieu de son 5<sup>e</sup> mandat, en 1971, après 18 années de rectorat. Maurice WELSCH (Médecine) terminera le mandat et sera réélu en 1973. Emile-Hyppolyte BETZ (Médecine) effectuera 2 mandats à partir de 1977, Arthur BODSON (Philosophie & Lettres), élu en 1985, en accomplira trois et Willy LEGROS (Sciences Appliquées, 1997), deux.

L'alternance facultaire n'est plus réellement prise en compte durant cette troisième période, deux médecins se succédant directement, deux membres de la faculté des Sciences (à 34 ans d'intervalle), un membre de la faculté de Philosophie et Lettres après 64 ans et un ingénieur pour la première fois depuis 44 ans. Plus aucun juriste n'a accédé au rectorat depuis 1947 et aucune des facultés créées ou intégrées durant la 3<sup>e</sup> période (Psychologie & Sciences de l'Education, Economie et Gestion, Médecine vétérinaire, Sciences humaines et sociales) n'a vu choisir l'un des siens.

<sup>7</sup> qui a laissé son nom à l'Institut d'Anatomie, rue de Pitteurs.

<sup>8</sup> en fait, jusqu'en 1985.

<sup>9</sup> en moyenne, ils dureront 10,4 ans, la progression est donc très sensible.

Le tableau suivant rappelle la liste et synthétise de manière frappante les caractéristiques décrites plus haut en mettant en évidence les modes d'alternance facultaire.

N°	Election	Durée	Nom	Prénom	Dates n/d	Durée du mandat														
						Méd	Sci	Dr	PhL	Teç	S.A.									
1	1817	1	Sauveur	Toussaint-Dieudonné	1766-1838	■						2								
2	1818	1	Vanderheyden.	Jean-Michel	1767-1836	■	■					4								
3	1819	1	Ernst	Jean-Gérard-Joseph	1782-1842		■													
4	1820	1	Denzinger	Bernard-Ignace	1782-1862			■												
5	1821	1	Ansiaux	Nicolas-Gabriel	1780-1834	■														
6	1822	1	Gaède	Henri-Maurice	1795-1834		■													
7	1823	1	Destriveaux	Pierre-Joseph	1780-1853			■												
8	1824	1	Wagemann	Jean-Georges	1782-1825				■											
9	1825	1	Comhaire	Jean-Nicolas	1778-1837	■														
10	1826	1	Van Rees	Richard	1797- ?		■													
	1827	1	Ernst	Jean-Gérard-Joseph	1782-1842			■												
11	1828	1	Kinker	Johannes	1764-1845				■											
	1829	1	Sauveur	Toussaint-Dieudonné	1766-1838	■														
	1830	1	Ansiaux	Nicolas-Gabriel	1780-1834	■														
12	1831	1	Ernst	Antoine-Nicolas-Joseph	1796-1841			■												
13	1832	1	Delvaux de Fenffe	Jean-Charles	1782-1863				■											
14	1833	1	Fohmann	Vincent	1794-1837	■														
	1834	1	Ernst	Jean-Gérard-Joseph	1782-1842			■												
15	1835	1	Bekker	Georges-Joseph	1792-1837				■											
16	1836	2	Dupont	Evrard	1799-1880					■										
17	1838	1	Lemaire	Jean-François	1797-1852			■												
18	1839	1	Lombard	Lambert-Materne	1793-1855	■														
19	1840	1	Lesbroussart	Philippe	1781-1855				■											
20	1841	1	Dupret	Victor-Anselme	1807-1851					■										
21	1842	1	Noël	Jean-Nicolas	1783-1867			■												
22	1843	1	Raikem	Antoine-François-Joseph	1783-1862	■														
23	1844	1	Fuss	Jean-Dominique	1782-1860				■											
	1845	1	Destriveaux	Pierre-Joseph	1780-1853					■										
24	1846	1	Gloesener	Michel	1794-1876			■												
25	1847	1	De Lavacherie.	Barthélemy-Valentin	1798-1848	■														
-----																				
26	1848	4	Boronet	Charles-Joseph Adolphe	1804-1875				■											
27	1852	3	Nypels	Jean-Servais-Guillaume	1803-1886				■											
28	1855	2	Dumont	André-Hubert	1809-1857			■												
29	1857	4	Lacordaire	Jean-Théodore	1801-1871			■												
30	1861	3	Spring	Joseph-Antoine	1814-1872	■														
31	1864	2	Kupfferschlaeger	François-Henri-Joseph	1811-1866				■											
	1866	1	Spring	Joseph-Antoine	1814-1872	■														
32	1867	3	De Cuyper	Charles	1811-1892			■												
33	1870	3	Loomans	Charles	1816-1898				■											
34	1873	6	Thiry	Victor	1817-1889					■										
35	1879	6	Trasenster	Louis	1816-1887						■									
36	1885	3	Wasseige	Adolphe	1827-1899	■														
37	1888	3	Roersch	Louis	1831-1891					■										
38	1891	3	Galopin	Gérard	1849-1921						■									
39	1894	3	Le Paige	Constantin	1852-1929							■								
40	1897	3	Masius	Voltaire	1836-1912	■														
41	1900	3	Dwelshauvers-Dery	Victor	1836-1913						■									
42	1903	3	Merten	Oscar	1837-1912							■								
43	1906	3	Thiry	Fernand	1850-1916								■							
44	1909	1	Fraipont	Julien	1857-1910									■						
45	1910	2	Gravis	Auguste	1857-1937										■					
46	1912	3	Swaen	Auguste	1847-1929	■														
	1915	0																		
47	1918	3	Hubert	Eugène	1853-1931															
48	1921	3	De Jace	Charles	1856-1941															
49	1924	3	Prost	Eugène	1861-1940															
50	1927	12	Duesberg	Jules	1881-1947	■														
51	1939	8,5	Graulich	Léon	1887-1966															
52	1947	0,5	Braas	Adolphe	1889- ?															
53	1947	3	Fredericq	Henri	1887-1980	■														
54	1950	3	Campus	Ferdinand	1894-1983															
-----																				
55	1953	18	Dubuisson	Marcel	1903-1972															
56	1971	6	Welsch	Maurice	1910-1985	■														
57	1977	8	Betz	Émile-Hippolyte	1919	■														
58	1985	12	Bodson	Arthur	1932															
59	1997	8	Legros	Willy	1940															
60	2005	4	Rentier	Bernard	1947															
N°	Election	Durée	Nom	Prénom	Dates n/d	Méd	Sci	Dr	PhL	Teç	S.A.	2	4	6	8	10	12	14	16	18

## 4. CONCLUSION

L'allongement du terme rectoral de base d'un an à trois ans, puis à quatre ans (et, en moyenne, plus de dix ans), l'apparition de la rééligibilité (sans exception durant la troisième période) et l'abandon d'une alternance facultaire ordonnée après la guerre de 1914-18, sont des indicateurs du changement de nature de la fonction, quasi exclusivement protocolaire durant la première période<sup>10</sup>, de plus en plus largement décisionnelle lors de la deuxième et dotée de pouvoirs étendus dans la troisième (en particulier de 1953 à 1971, époque qui correspond exactement au rectorat de Marcel Dubuisson, dont les pouvoirs sont considérablement renforcés, l'Institution bénéficiant d'un statut d'Etat et de possibilités financières et immobilières considérables). La Loi de 1971 donnera plus clairement le pouvoir à un Conseil d'Administration élargi à tous les corps, aux étudiants et à des représentants des milieux extérieurs. En même temps, cette loi limitera les moyens des universités d'Etat suite au premier soubresaut de la crise linguistique belge et à l'implantation de l'UCL à Louvain-la-Neuve. C'est ainsi que les fonds prévus pour l'achèvement du transfert de l'ULg au Sart Tilman n'arriveront jamais à Liège. C'est ce que présentait Dubuisson et ce qui motiva en bonne partie sa décision de démissionner.

L'"autonomie" accordée aux universités, une quinzaine d'années plus tard, permettra une relance du processus de rassemblement de l'ULg au Sart Tilman (en lui conférant la propriété et la gestion de ses biens immobiliers), mais seulement d'une manière que l'on peut qualifier de définitivement incomplète. En même temps, cette autonomie s'accompagnera d'un accroissement du niveau décisionnel du Conseil d'administration (et, par conséquent, du recteur qui, dans les universités publiques de la Communauté, le préside).

Un autre effet de la Loi de 1971, en instaurant une répartition des moyens de l'enseignement supérieur de façon égalitaire entre les universités publiques et privées et en basant cette répartition exclusivement sur le nombre d'étudiants (répertoriés dans les catégories "subsidiables"), fut de créer une compétition entre les universités, ce qui a amené à la création d'organes de concertation (CRef, CIUF) qui ont accru les charges rectorales en y ajoutant de nombreux éléments de politique inter-institutionnelle.

Avec l'allongement des mandats et leur reconduction fréquente, c'est une certaine stabilité qui a ainsi été conférée à une fonction dont l'importance n'a fait que croître avec le temps et les réalités d'un contexte changeant. La disparition d'une alternance facultaire préétablie indique également que, tout au moins dans les récentes décennies, c'est le choix de l'individu qui a primé sur les autres considérations.

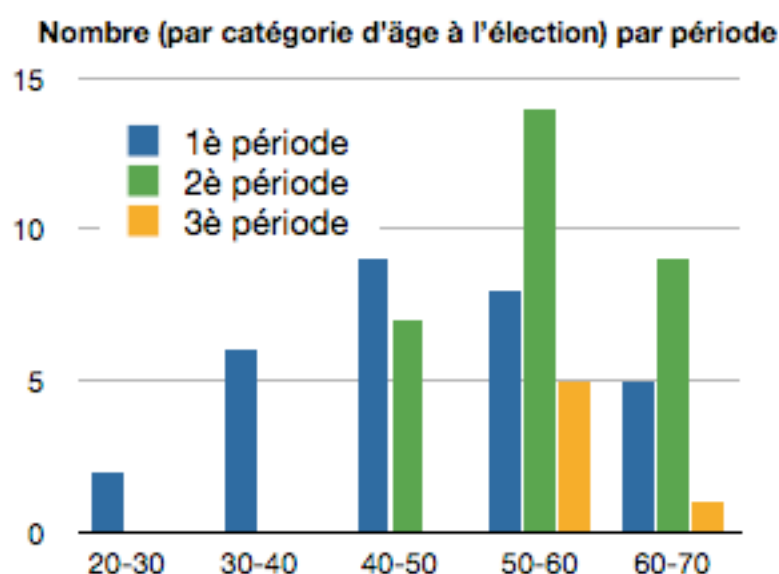
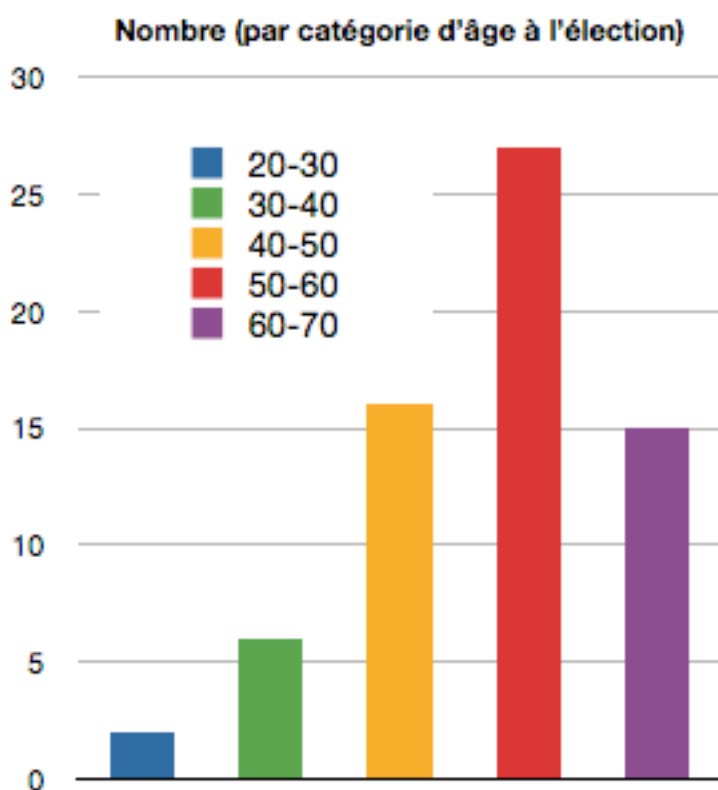
---

<sup>10</sup> L'Université commence en 1817 avec 259 étudiants. Elle n'atteindra les mille qu'en 1876 et dépasse les 18.000 aujourd'hui. La Médecine débute en 1817 essentiellement avec 3 professeurs: Sauveur, Ansiaux et Comhaire. Tous trois seront recteurs, deux d'entre eux deux fois. Ceci indique que les ressources humaines étaient peu abondantes à cette époque...

## ANNEXE : QUELQUES STATISTIQUES ANECDOTIQUES

Des 60 recteurs qu'a connu l'ULg, 24 sont nés au dix-huitième siècle, 30 au dix-neuvième et seulement 6 au vingtième. Étonnamment, ces trois séries correspondent, à une seule exception près<sup>11</sup>, aux trois grandes périodes définies ci-dessus.

Quarante pourcents des élus le furent dans la cinquantaine. L'âge moyen à l'élection est de **51,5 ans** (49 lors de la première période, 50 lors de la deuxième et 53 lors de la troisième).



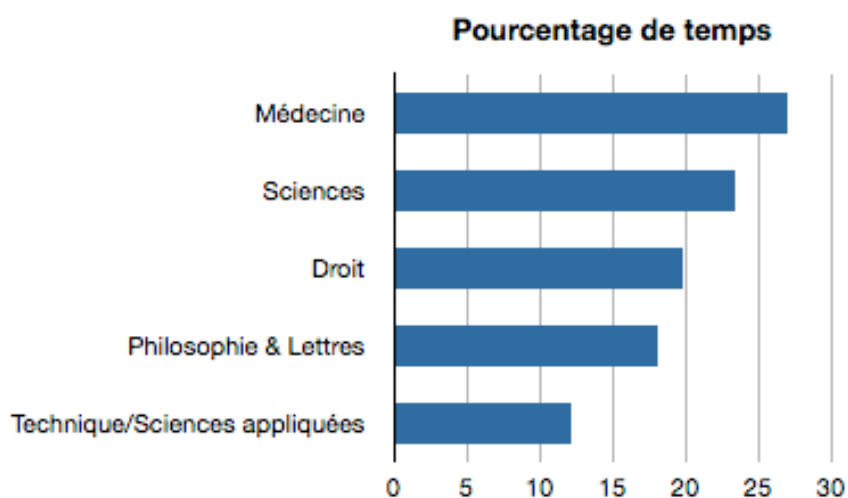
<sup>11</sup> Victor Anselme DUPRET (Droit), recteur en 1841, est né en 1807.

*Le plus jeune entrant en fonction fut Henri-Maurice GAËDE (Sciences), venu d'Allemagne et élu à l'âge de 27 ans en 1822. Il mourra en 1834, à l'âge de 39 ans. Le seul autre élu dans la vingtaine est Richard VAN REES (Sciences) qui devint recteur à 29 ans en 1826. Les six trentenaires furent également tous élus lors de la première période.*

*La palme de l'élu le plus âgé revient à Oscar MERTEN (Philosophie & Lettres) qui entra en fonction à 66 ans en 1903, ce qui lui valut également d'être le recteur le plus âgé en fonction (69 ans).*

*Le système original de l'alternance des 4 facultés a fait en sorte que chacune ait, durant le premier siècle, une représentation pratiquement égale au rectorat. Lors du second siècle, cette régularité s'est perdue, ce qui a faussé la répartition. La création d'une nouvelle faculté des Techniques a amené un de ses membres au rectorat en 1879, Louis TRASENSTER. Deux autres membres de cette faculté seront recteurs ensuite, puis deux membres de la nouvelle faculté des Sciences appliquées formée après l'intégration de l'Ecole des Mines créée en 1825 et intégrée en 1936 (Ferdinand CAMPUS en 1950, dernier recteur de la 2<sup>e</sup> période, et Willy LEGROS en 1997).*

*Depuis 1817, le pourcentage de durée de présence au rectorat pour chaque faculté est : Médecine : 27,0 %, Sciences : 23,3 %<sup>12</sup>, Droit : 19,8 %, Philosophie & Lettres : 18,0 %, Ingénieurs (Fac. Technique : 6,3 %, puis Sciences appliquées : 5,8 %) : 12,1 %.*



---

<sup>12</sup> en principe, 25,9 % à la fin de mon second mandat.